

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1905)
Heft: 57

Artikel: Notre première exposition à Bâle
Autor: M.G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-626327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Octobre 1905.

N^o 57.

Oktober 1905.

Prix du numéro 25 cent.

Preis der Nummer 25 Cts.

Prix de l'abonnement pour non-sociétaires . . . Fr. 5. — par an.

Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5. — per Jahr.

SOMMAIRE:

Notre première exposition à Bâle.
Exposition internationale à Milan, 1906.
Faits divers.

INHALTSVERZEICHNIS:

Unsere erste Ausstellung in Basel.
Internationale Ausstellung in Mailand, 1906.
Verschiedenes.

Notre première exposition à Bâle.

Les jurys des sections ont tous, un excepté, fonctionné d'après le principe de donner le droit à chaque membre de la société d'exposer au moins une œuvre. Une section a décidé que chaque membre ne pourrait exposer qu'une seule œuvre.

Jusqu'ici, nous n'avons reçu que deux lettres ayant trait à ce sujet. Dans l'une il est émis le vœu qu'à l'avenir on revienne à un jury central, les jurys des sections n'ayant pas l'indépendance voulue vis-à-vis de collègues avec lesquels ils sont journellement en rapport et personnellement liés.

L'autre lettre (trop longue pour être reproduite ici, in extenso), de M. Louis-Fernand Ritter, demande l'abolition de tout jury. M. Ritter trouve « absolument injuste et présomptueux de partager en deux classes, en juges et en jugés, des artistes et confrères ayant fait leurs preuves en entrant dans la société ».

A notre avis, l'exposition actuelle démontre qu'il n'y a pas de danger à donner droit à chaque membre d'exposer au moins une œuvre; le niveau artistique en

est aussi bon qu'aux expositions antérieures et si l'on réfléchit que beaucoup de nos meilleurs artistes, surtout de Munich et de Paris, n'ont pas exposé, faute de temps, que par conséquent l'on pourrait plutôt s'attendre à une amélioration, aux expositions futures, il nous semble que le principe de donner droit à chaque membre de la société d'exposer, devrait être maintenu.

Mais malgré cela il faudra toujours des jurys, pour éliminer le « trop », déjà à cause de la place. Cette question étant d'une grande importance pour de futures expositions, nous croyons, qu'il serait bon de s'entendre à son sujet, afin que toutes les sections opèrent uniformément, et nous prions les sections de discuter dès maintenant les questions suivantes:

- a) Chaque membre a-t-il le droit à priori, d'exposer au moins une œuvre, aux expositions de la société?
- b) Pour les œuvres *en plus* ou au cas où la majorité des sections répondraient négativement à la première question, le choix des œuvres à admettre doit-il être fait par un jury central ou par des jurys de sections?

Nous désirons avoir réponse à ces questions jusqu'à fin décembre prochain.

Le placement. Pour éviter des frais, le comité central s'était adressé à la section de Bâle, en la priant de se charger de ce travail. Elle n'a pas voulu en assumer seule la responsabilité. Après différentes correspondances sans résultat, le comité central a alors nommé une commission de placement, composée de M^{rs} Amiet, Boss et Hodler, auxquels ont été adjoints, par la suite, des délégués des sections de Neuchâtel, Bâle et Genève.

M. Hodler, par un malentendu, n'a pas assisté aux opérations.

En définitif, le placement a été fait par M^{rs} Mock et Schyder, de Bâle, qui ont placé les œuvres des artistes bâlois, par M^{rs} Jeanneret et Röthlisberger, qui ont placé les œuvres des artistes neuchâtelois et aidé à placer quelques autres sections, et enfin par M^{rs} Amiet, Baud et Boss qui ont placé les autres sections.

Les salles ayant été occupées par une autre exposition jusqu'au 26 au soir, le comité de placement n'a pu commencer sa besogne que le 28 après-midi. Il a donc dû faire le tout en deux jours et demi. Cela a été possible, grâce au placement par sections, principe qui a été maintenu autant que possible, autant que le permettait la disposition des locaux.

L'ouverture de l'exposition a eu lieu, comme convenu, le 1^{er} octobre. Malheureusement, et par un fait très regrettable, sans la moindre cérémonie. Le comité central avait invité Monsieur le chef du Département fédéral de l'Intérieur à y assister et il était convenu avec le comité de la société des Beaux-Arts de Bâle, qu'en cas d'une réponse affirmative, un certain nombre d'invitations seraient lancées, etc., bref, que l'on arrangerait une « journée de gala ».

Mais hélas! Monsieur Forrer restait muet! Et cependant, dès le 18 septembre, il nous écrivait gracieusement, qu'il était disposé à assister à l'ouverture de notre exposition. Cette lettre, par l'erreur d'un employé, ne nous est parvenu que le 10 octobre.

Regrettant vivement ce fâcheux quiproquo, nous tenons néanmoins à remercier ici Monsieur le chef du Département fédéral de l'Intérieur pour son aimable réponse.

Loterie. Sur un avis émis par M. Röthlisberger, nous avons décidé de faire une loterie, afin de pouvoir augmenter le nombre des achats.

Heureusement, car le nombre d'achats faits jusqu'aujourd'hui par des particuliers est très minime. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons envoyé aux sections et aux membres des billets à placer auprès de leurs amis et connaissances.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler aux membres en possession de billets, de nous en envoyer le montant ou de nous retourner les billets non placés, jusqu'au 1^{er} novembre.

Pour le choix des œuvres à acheter pour la loterie, nous procéderons ainsi:

Suivant le nombre des billets vendus, nous fixerons le nombre de lots et leur prix.

En admettant, par exemple, que le produit de la vente des billets soit de fr. 2000 nous ferions

Un	1 ^{er}	prix	de fr. 600 à 700	= fr. 700
Un	2 ^e	»	» » 200 à 300	= » 300
Trois	3 ^{es}	»	» » 100 à 200	= » 600
Quatre	4 ^{es}	»	» » 50 à 100	= » 400
fr. 2000.				

Puis le comité central choisira parmi les œuvres du prix de fr. 600 à 700, toutes celles qui paraîtront convenir comme lots et le 1^{er} prix sera tiré au sort parmi ces œuvres.

Ensuite on procédera de même pour le 2^e prix de fr. 200 à 300, et ainsi de suite pour les suivants. Le comité ne perdra pas de vue que pour le choix des œuvres toutes les sections devront être prises en considération, dans la mesure du possible. Le tirage se fera de suite après la clôture de l'exposition, c'est-à-dire dès que nous saurons de quelle somme nous pourrions disposer.

Nous publierons la liste des œuvres choisies et celles désignées par le sort comme gagnants.

Catalogue. Nous avons prié les comités des sections de nous envoyer une liste complète des œuvres devant être exposées, avec indication du nom de l'auteur et du prix de vente, pour pouvoir faire le catalogue.

Toutes les sections l'ont fait, sauf deux. Ceci a été la cause que la première édition n'a pas été complète. Il y manquait quelques œuvres, quelques prix, etc. Nous avons alors écrit directement aux intéressés pour avoir les renseignements nécessaires et avons complété le catalogue pour la 2^e édition.

Presse. La presse, en tant qu'elle ait pris note de l'exposition, en a parlé favorablement, sauf la « Basler Zeitung » qui a publié un article dans lequel il était insinué, entre autres, que les jurys avaient fait preuve de « cousinage ». Nous avons réfuté cette accusation, comme injuste, dans le même journal.

Commission. En plus du 5%, pris par la société des Beaux-Arts de Bâle, le comité central a décidé de prendre 5% pour faire face aux frais incombants à la société. Cela a provoqué quelques nuages, même un petit coup de tonnerre! Pourtant, les choses se passent de même façon à d'autres expositions; par exemple, en ce moment, à l'exposition internationale de Munich, il est aussi fait une retenue de 10% sur les œuvres vendues.

Cependant, ces légers nuages nous ont mis en éveil, et il est possible (mais nous ne pouvons encore rien promettre définitivement) qu'il nous sera possible de réduire le 5% qui nous revient d'après le règlement.

Personne n'en sera plus heureux que nous, mais en attendant, nous étions obligés de nous créer quelques ressources pour faire face aux frais.

Résultat. Bien entendu, nous ne connaissons pas encore le résultat définitif. Cependant, il est à craindre qu'il ne sera pas brillant au point de vue financier. Jusqu'au 19 octobre il n'y a eu que 15 œuvres vendues, représentant une somme de fr. 3500. Il y aura à ajouter à cette somme, les achats faits avec le produit de la loterie, plus ce qu'il y aura de vendu du 19 au 30 octobre à des particuliers. Si elle n'est pas brillante au point de vue financier, la réussite au point de vue artistique est meilleure et l'on peut dire dès maintenant que l'exposition a prouvé sa raison d'être.

Il ne faut non plus oublier que ce ballon d'essai a été lâché avant son complet gonflement. Bien des choses, réclame, etc., auraient pu être faites autrement et mieux avec un peu plus de temps. Les formalités de l'élection du président ont retardé la constitution du comité central jusqu'à un 6 août. Le 7 nous avons envoyé à Bâle le projet du règlement pour savoir si nous étions bien d'accord. Il nous fut retourné seulement le 27, pour cause d'absence de membres du comité de Bâle, et ce n'est qu'alors, cinq semaines avant l'ouverture, que nous avons pu « nous y mettre pour de bon ».

Ceci excusera, nous l'espérons, à vos yeux, les fautes et bévues que nous avons pu commettre. La leçon à tirer dès maintenant de cette exposition est:

- 1° qu'il faut plus de temps pour l'organisation;
- 2° que la durée d'un mois est trop courte. On a à peine le temps de se retourner, que la clôture est déjà là;
- 3° qu'il faut de l'argent, pour en assurer la réussite.

Il faut pouvoir faire une réclame serrée.

Vous trouverez plus loin une proposition concernant ce troisième point. M. G.

Exposition internationale à Milan, 1906.

Nous nous sommes adressés au commissariat général suisse, pour savoir si les artistes suisses pouvaient prendre part à cette exposition.

Il nous a été répondu que non, la section des Beaux-Arts étant la seule section de l'exposition réservée aux nationaux.

Par contre, la section de « l'Art décoratif » reste ouverte sans aucune réserve.

Elle comprend entre autres: 1. Peinture décorative. 2. Plastique décorative. 3. Plans d'édifices. 4. Vitres, céramiques. 5. Mosaïques. 6. Etoffes, tapis. 7. Nappes, dentelles, broderies. 8. Papiers peints. 9. Cuir. 13. Meubles. 15. Orfèvrerie. 16. Médailles, monnaies, plaquettes. 17. Arts graphiques.

Les artistes qui désireraient prendre part dans cette section à l'exposition sont priés de s'adresser *immédiatement* à Monsieur R. Simen, Commissaire général suisse de l'Exposition internationale de Milan, à Minusio (Tessin), qui leur donnera les renseignements désirés.

Le programme de cette section dit entre autres: Dans toutes les branches de l'industrie auxquelles l'Art peut s'appliquer dans ses formes variées, *les œuvres originales seules seront admises* et l'on exclura les imitations serviles des styles du passé. Un jury d'admission devra donc, se basant sur un règlement spécial, juger si l'objet présenté répond aux conditions suivantes:

- 1° avoir les caractères d'une œuvre originale;
 - 2° donner à la fois satisfaction dans une juste mesure aux exigences artistiques et aux nécessités industrielles.
- M. G.

Faits divers.

Nous apprenons avec plaisir qu'à la dernière séance de la commission fédérale des Beaux-Arts et sur un préavis de Monsieur le Conseiller fédéral Forrer, il a été décidé de commander à M. Ferdinand Hodler un panneau pour la décoration de la deuxième paroi à la salle d'armes du Musée National. Le sujet devra, à l'opposé de la retraite de Marignan, représenter une victoire suisse.

A l'exposition internationale des Beaux-Arts à Munich, les artistes suisses suivants ont reçus des récompenses:

Grande médaille d'or: M. Charles Giron. Deuxième médaille d'or: M. Cuno Amiet, Wilhelm Balmer, Albert Welti, K. Theodor Meyer, Edouard Boss, Max Buri, A. Hermenjat, Hugo Siegwart. A la même exposition, la Confédération a fait les achats suivants: « Quatre frères » de Wilhelm Balmer, « Premier printemps » de E. Boss, « Paysage » de R. Dallèves, « Solitude » de Th. Delachaux, « Soleil du soir » de W. L. Lehmann, « Conte des prés » de E. Kreidolf, « Berger alpestre » de M^{lle} Blanche Perrelet, « Nuit d'hiver », eau-forte de E. Auner, deux gravures sur bois de M^{lle} M. Cunz, eaux-fortes de Franz Gehri, « Mouton » de Louis Gallet.

Les membres qui ont reçu des billets de loterie par les soins des comités des sections, sont priés d'en envoyer le montant ou les billets non-vendus aux présidents des sections et ceux qui les ont reçus directement du comité central, de faire leurs envois à l'adresse de M. Girardet, 21, Luisenstr., Berne, jusqu'au 1^{er} novembre au plus tard.